



Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte.

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand)

Band 44 (2017)

Du bon usage du compte rendu

DOI: 10.11588/fr.2017.0.69011

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JOËL BLANCHARD – ANTOINE CALVET

DU BON USAGE DU COMPTE RENDU

Réponse à Jacques Paviot

Qu'attend-on d'un compte rendu? Une analyse objective de l'ouvrage critiqué, un bilan clair et solide, fait sans acrimonie, des éléments jugés positifs, une mise en lumière des points de désaccord. En un mot, un compte rendu se veut un enrichissement, fût-il sans indulgence, de la publication proposée, et certainement pas l'occasion de souligner sa propre science ni de donner libre cours à d'obscurs ressentiments. Si nous nous sommes permis de demander un droit de réponse au compte rendu de notre édition du »Songe du Viel Pelerin« rédigé par Jacques Paviot dans *Francia-Recensio*¹, c'est que cet article ne répond absolument pas à ce qui nous paraît être une obligation »déontologique« en matière de compte rendu. Jacques Paviot entend faire preuve d'une impressionnante érudition, mais on est frappé et profondément déçu par l'indigence du commentaire sur l'édition critique elle-même et sur ses aspects les plus novateurs.

Cette édition du »Songe« était attendue. Fruit d'un travail d'équipe associant trois chercheurs venus d'horizons différents, la publication répondait à un besoin: George William Coopland (en 1969), à travers deux volumes, donnait pour la première fois l'édition de ce texte majeur de la littérature de la fin du Moyen Âge. L'œuvre est complexe, Mézières aussi: grand voyageur, ami et, à l'occasion, traducteur de Pétrarque, premier lecteur de Dante en France, ce chevalier est animé par une obsession, la reconquête des Lieux Saints, qui ne l'a quitté de toute sa vie (»à en perdre le sommeil«, dit-il dans l'»Oratio«); auteur prolifique en latin et en français (il a multiplié les formes d'écriture: poésie, prose, théâtre, songe, prière, autobiographie, *exempla*, office liturgique), Philippe de Mézières ne se laisse pas enfermer dans un genre. Le »Songe« lui-même a fait l'objet de nombreuses interprétations: signalons l'ouvrage de Pierre-Yves Badel² qui le premier en 1980, peu de temps donc après l'édition de Coopland, a mis en évidence l'entrecroisement des influences qui se sont exercées sur le »Vieux Pèlerin«. Mais il restait des zones d'ombre: en partie à cause du caractère défectueux de l'édition Coopland, fondée sur un mauvais manuscrit (l'éditeur lui-même le reconnaissait dans son introduction). En partie aussi par la complexité de l'écriture méziérienne. Sans oublier la dimension rhétorique de son œuvre: Philippe de Mézières est un écrivain à part entière. Son recours à différents registres pose la

1 Philippe de Mézières, *Songe du Viel Pelerin*. Édition critique par Joël BLANCHARD, avec la collaboration de Antoine CALVET et Didier KAHN, 2 vol., Genève 2015 (*Textes littéraires français*, 633). Le compte rendu de Jacques Paviot est paru en ligne dans: *Francia-Recensio* 2016/2. Il est repris ci-dessus, p. 233–244.

2 Pierre-Yves BADEL, *Le Roman de la Rose au XIV^e siècle. Étude de la réception de l'œuvre*, Genève 1980.

question des parentés littéraires. On a évoqué Pétrarque, mais son cercle d'influence s'étend surtout à des auteurs comme Guillaume de Machaut, Christine de Pizan, voire à d'autres intellectuels liés à l'Université. Mézières entretient avec eux des intérêts convergents, la Croisade avec Machaut, l'éducation des princes avec Christine, le droit avec les Universitaires. On observe chez lui un mélange de tradition et d'innovation qui place l'auteur du «Songe» dans une position originale sur la scène littéraire. Son imposante production peut expliquer l'absence de curiosité critique. Le foisonnement des influences qui s'exercent sur lui, leur récupération et leur transformation au creuset de la *forge de l'alkemie*, pour reprendre une image chère au «Vieux Pèlerin», expliquent aussi la difficulté de toute entreprise critique. Des recherches récentes menées, entre autres, par l'un des auteurs de la nouvelle édition sur la littérature politique tardo-médiévale³ ont permis d'élargir le spectre des intérêts sur le «Songe», de mieux replacer Mézières dans son environnement, et aussi de mieux appréhender l'ampleur de sa production personnelle. En juin 2009, un symposium s'était tenu à Chypre, une rencontre magnifique dans le lieu même où les aspirations du visionnaire se sont cristallisées, là où s'est ancré son désir de croisade, là où a failli sa réalisation; Chypre est le haut lieu, avec Venise, des réseaux méziériens. C'est là que des chercheurs venus d'horizons différents, historiens, anthropologues, sémiologues, éditeurs, se sont réunis pour la première fois. Le résultat fut exceptionnel, car il a élargi considérablement le domaine des recherches suscitées par ce grand écrivain, cantonné longtemps dans le cercle restreint des conseillers de Charles V, et dont l'œuvre majeure, le «Songe», a été assignée, sans autre forme de procès, au genre des miroirs des princes. Visions justes, mais réductrices, dans la mesure où elles limitent la perception qu'on a de l'homme et de l'œuvre. L'élan provoqué par le colloque de Chypre, dont les actes ont été publiés par Renate Blumenfeld-Kosinski et Kiril Petkov⁴, était porté aussi, sur le plan éditorial, par la publication ou republication de textes de Mézières : l'«Epistre lamentable» (parue en 2011), et le «Songe du Viel Pelelerin», d'abord sous forme d'une traduction (2008), puis vint l'édition critique accomplie par une équipe française (2015). Celle de l'«Oratio tragedica», apologie inédite de la croisade, est en voie d'être publiée.

Mais revenons sur l'édition du «Songe» et au compte rendu de Jacques Paviot. Les 162 pages d'introduction qui lui sont consacrées, les 1396 pages d'édition proprement dite, les 88 pages de variantes, les glossaire et index méritaient mieux comme traitement. Après tout, il s'agit bien d'une édition critique et non d'une étude sur le «Songe». Presque rien n'est mentionné dans le compte rendu des découvertes originales faites par les éditeurs: notons par exemple la description, à ce jour inédite, des neuf manuscrits, alors que l'édition Coopland n'en comptait que cinq, non décrits par ailleurs. Cette description approfondie des neuf manuscrits et de leurs enlumi-

3 Joël BLANCHARD, L'entrée du poète dans le champ politique, dans: *Annales* 41 (1986), p. 43–61; ID., Jean-Claude MÜHLETHALER, Écriture et pouvoir à l'aube des temps modernes, Paris 2002.

4 Renate BLUMENFELD-KOSINSKI, Kiril PETKOV (dir.), *Philippe de Mézières and His Age. Piety and Politics in the Fourteenth Century*, Leiden, Boston 2012; Jacques Paviot, absent de ce symposium, s'était illustré déjà par la publication sévère et injuste d'un compte rendu des Actes paru dans *Francia-Recensio* 2012/4, *Mittelalter – Moyen Âge (500–1500)* (http://www.perspectiviana.net/publikationen/francia/francia-recensio/2012-4/MA/blumenfeld-kosinski_paviot [27.03.2017]). Il n'en était pas à son coup d'essai!

nures est une nouveauté en soi; la diffusion au XV^e siècle, sous la forme de manuscrits parfois réduits, marque une étape importante dans la transformation au fil du temps des modes de réception à la fin du Moyen Âge. Dans cette approche, les nombreuses pages consacrées au manuscrit de l' Arsenal constituent une avancée importante: l'histoire du manuscrit »matrice« de l' Arsenal, celui sur lequel Philippe de Mézières a travaillé tout au long de sa vie, les corrections autographes, les divers systèmes de renvoi, le dérimage, lui aussi jamais signalé par les exégètes: le »Songe du Viel Pelerin« est le produit d'un texte antérieur écrit en vers auquel Philippe fait lui-même allusion quand il nous parle d'un texte plus ancien, le *livre du Povre Pelerin*. Il ne s'agit pas d'un simple exercice rhétorique mais bien d'un palimpseste, d'une copie originelle en vers du »Songe« réécrite en prose⁵. L'existence de cet »infra-texte« soulève des questions sur la genèse de l'œuvre. Il faudrait y ajouter les développements sur l'alchimie morale, sur la magie, etc.

Arrêtons-nous un instant sur l'alchimie. L'alchimie est en effet un des ressorts dramatiques du »Songe«: les Dames soumettent à l'examen de la forge alchimique les besants ou talents produits par chaque région traversée. Cet aspect du »Songe«, longtemps négligé, voire ignoré, est dans notre étude mis en exergue et, pour la première fois, analysé (cf. Introduction, p. CVIII–CXVI). Car Philippe de Mézières fait preuve dans son ouvrage d'une bonne connaissance de cette forme de l'Art; laquelle, au XIV^e siècle, est une activité licite, même aux yeux de l'Église, à condition d'être pratiquée sans recherche d'autres fins, comme l'invocation des démons. Sur ce point, pourtant essentiel, Jacques Paviot est silencieux, comme il l'est à chaque fois où l'honnêteté intellectuelle la plus élémentaire lui imposerait de reconnaître les points positifs de l'édition. Il en va de même au sujet de la magie, qu'évoque parfois Mézières (il mentionne par exemple le »Liber sacratu« attribué à Honorius de Thèbes, un livre de magie théurgique); sujet que nous traitons dans l'Introduction, p. CVI–CVIII. L'alchimie, la magie, mais aussi ses rapports avec l'humanisme naissant, posent la question des parentés spirituelles et intellectuelles du »Vieux Pèlerin« qui, armé chevalier jeune, n'a pas suivi d'études universitaires prolongées; mais qui, tout au long de sa vie, s'est frotté à quelques grands esprits de son temps comme Pétrarque ou Oresme et qui, dans le »Songe« et l'»Oratio tragedica«, témoigne d'une grande curiosité intellectuelle, étendue à des domaines – on l'a vu – comme l'alchimie, la magie ou même l'astrologie que, par ailleurs, il condamne, à l'exemple d'Oresme. Au surplus, dans l'édition du »Songe« et dans sa présentation, nous avons toujours essayé de mettre l'accent sur la dimension et la portée d'une œuvre foisonnant d'idées et d'images, convoquant autant de sources diverses: la Bible, les Pères de l'Église, bien évidemment, mais aussi Sénèque, Dante, les textes alchimiques,

5 Les spéculations sont allées bon train sur ce livre »oublié« ou plus ancien. Des hypothèses parfois franchement erronées, comme celle qui court sur l'existence d'un »Petit pèlerinage du povre pelerin«. L'erreur est dans George William COOPLAND (éd.), Philippe de Mézières, Chancellor of Cyprus, *Le Songe du Vieil Pelerin*, Cambridge 1969, t. 1, p. 14. Elle est reproduite dans Françoise AUTRAND, Charles VI, Paris 1986, p. 199 et dans Philippe CONTAMINE, La crise de la royauté française. Réformation et innovation dans le »Songe du Vieil Pelerin« (1389) de Philippe de Mézières, dans: Hans-Joachim SCHMIDT (dir.), Tradition, Innovation, Invention. Fortschrittsverweigerung und Fortschrittsbewusstsein im Mittelalter, Berlin, New York 2005, p. 361–379, ici p. 372.

médicaux, juridiques, des aperçus historiques, etc., sans compter les nombreux proverbes qui illustrent le propos de Mézières (nous les avons tous identifiés, à l'exception d'une occurrence, ce que Jacques Paviot ne manque pas de nous reprocher). Notre dessein était surtout de souligner l'extrême intérêt d'un livre, le «*Songe du Viel Pelerin*», longtemps considéré comme un miroir des princes. Or, pour nous, le «*Songe*», c'est beaucoup plus, c'est l'histoire d'une quête personnelle, et aussi un poème, une œuvre pleinement littéraire. Là-dessus, Jacques Paviot se tait, se bornant à dresser un inventaire de fautes à la manière d'un rapporteur de thèse, si bien qu'on en vient à s'interroger sur ses intentions premières et si, polarisé sur la recherche d'anomalies, il a bien lu l'introduction et les notes qui tentent de percer le mystère de ce texte essentiel de la fin du Moyen Âge.

On ne saurait trop insister sur l'aspect inaugural de cette édition critique, laquelle n'a pas vocation à épuiser toutes les questions que pose le «*Songe du Viel Pelerin*», tant historiques qu'intellectuelles ou religieuses. Pour nous, il est évident qu'elle est une manière d'entamer un chantier, qu'elle doit permettre à de nombreux chercheurs d'examiner plus en profondeur ce que nous ne faisons qu'effleurer. Prenons par exemple la question linguistique, qui est au centre des préoccupations de Mézières. Ainsi, la présence, même discrète, de l'italien affecte le «*Songe*» aussi bien dans la structure du langage que dans certains transferts de mots. Quant au latin, alors que Mézières semble plus à l'aise comme auteur français, il l'exalte dans la mesure où il reste le véhicule de l'histoire sainte, celui de la philosophie et de l'enseignement moral. Il nous semble donc que cette problématique constitue un des nœuds de l'œuvre. Nous y faisons référence en introduction et parfois dans les notes, sans, bien entendu, régler la question, qui ne saurait l'être que par des travaux ultérieurs. De même, lié à cette question du langage, l'emploi du terme «*tragédie*», utilisé exclusivement par Mézières dans le «*Songe*», nous a paru un sujet important de réflexion, d'autant que l'«*Oratio tragédica*», dont la rédaction succède à celle du «*Songe*», reprend dans son titre l'adjectif «*tragédica*», pour qualifier une longue complainte sur la Passion associée à la «*piteuse*» expédition d'Alexandrie. Le choix des entrées dans le lexique tient évidemment compte de ces priorités.

Voilà autant d'éléments originaux qui constituent précisément la matière et la finalité d'une édition critique, à savoir ouvrir des pistes, donner du grain à moudre aux chercheurs⁶. On regrette que Jacques Paviot, au lieu de s'intéresser au cœur de l'édition, à savoir la méthodologie (manuscrits, langue, toilette, sources, contexte, etc) – tout cela est expédié en douze lignes (soit 1057 signes sur les 41 500 de son compte rendu), ce qui est vraiment peu! –, ait porté son attention exclusivement sur les notes. Les remarques sur ces dernières couvrent en effet 99 % (38 800 signes) du compte rendu. Un déséquilibre flagrant. On a franchement l'impression que Jacques Paviot s'est trompé d'exercice.

Mais, avant d'en venir à ce (trop) gros morceau des notes, restons précisément sur l'édition proprement dite, et sur les maigres repérages du recenseur (ils se comptent

6 Les questions soulevées par l'édition ont fait l'objet de débats croisés entre historiens, linguistes et anthropologues, lors d'un colloque international; cf. Joël BLANCHARD, Renate BLUMENFELD-KOSINSKI (dir.), *Philippe de Mézières et l'Europe. Nouvelle histoire, nouveaux espaces, nouveaux langages*, Genève 2017.

sur les doigts d'une main, deux, trois peut-être). Reconnaissons quelques erreurs de notre part, dont l'une relevée par Jacques Paviot: qu'il faille accentuer *piés* (et non *pies*), certes, mais l'usage de l'accent aigu dans les monosyllabes en ancien français n'est pas systématique. On est étonné de voir que des contre-vérités surgissent ou des affirmations péremptoires comme la suivante: »il faut corriger *moustre* en *monstre*«. C'est plus compliqué que cela: la forme originelle est *mostre*, dans la mesure où en ancien français le *n* devant *s* ne se prononce plus; en moyen français, on a tendance à restituer le *n* d'après la forme latine. D'où des phénomènes d'alternance courants en ancien et moyen français (*Archepelegue/Archepelegne*, *prouiers/proniers*), et surtout dans des textes à forte coloration dialectale, comme la langue du manuscrit de l' Arsenal. Si Jacques Paviot s'était donné la peine de lire la dizaine de pages de l'introduction, dans laquelle le caractère dialectal de cette langue est longuement décrit, il se serait évité une critique inutile. L'analyse des faits de langue se compte par centaines; une remarque, c'est quand même très peu, d'autant qu'elle est peu fondée. Un éditeur choisit un manuscrit de base, avec les imperfections et les particularités qu'il explique, et s'y tient. C'est une règle d'or. Un exemple, non relevé par Paviot, mais qui pourrait gêner un lecteur mal informé: nous gardons *fuffiroient* au lieu de corriger en *suffiroient*; il ne s'agit pas d'une maladresse, d'une coquille éditoriale, mais d'une assimilation régressive, comme on en trouve dans les manuscrits médiévaux, et l'une »conforte« l'autre. Rien de scientifiquement incorrect: quand on se tient à une règle, on la respecte. Quant à la ponctuation, »qui serait à reprendre«, elle est ce qu'elle est, et Jacques Paviot n'apporte aucune proposition fondée. En ce qui concerne le glossaire, il manque toujours des entrées dans les glossaires. C'est une habitude, parfois paresseuse, voire commode, de souligner l'exigence – évidemment talentueuse – du recenseur: mais dans le cas présent, les éditeurs scientifiques ont fait le pari que l'édition s'adresse à un public choisi, éclairé, et l'existence d'une traduction récente, à large diffusion éditoriale, dans une collection de poche (Pocket »Agora«, 2008), permet au plus grand nombre d'accéder au texte.

En outre, certaines critiques sont biaisées. Prenons le cas suivant: »*baionnois* signifie axial pour le gouvernail (ce qui est compréhensible à la lecture du texte)«, nous citons Jacques Paviot; nous n'aurions pas, affirme-t-il gratuitement, consulté le »Dictionnaire du Moyen Français« (DMF), c'est faux, voire franchement comique, dans la mesure où l'un de nous a travaillé précisément à la composition de cette vaste entreprise⁷; même chose pour *nacaire*. Dans l'index, sur plusieurs centaines de références, Jacques Paviot en mentionne deux »manquantes«: Albumazar et le moine de Chaalis. Ce dernier, car ce nom ne figure dans le texte que sous la forme de »moine de Chaalis«. L'index renvoie de »Chaalis (moine de)« à »moine de Chaalis« où il est précisé qu'il s'agit de Guillaume de Digulleville; quant à Albumazar, »[il manque] en 731, 742 [p. 1591] Abulmazar, Abulmasar l'astronome et astrologue Abû Mashar (787–886)«; Jacques Paviot, ici, semble nous faire reproche de la graphie Albumazar plutôt que Abulmazar. Or on ne connaît dans les textes médiévaux que la forme Albumazar ou Albumasar. David Pingree orthographie Albumasar dans son index (cf. David Pingree, Picatrix. The Latin Version, Londres 1986), et nous avons suivi son exemple. Sur une centaine de pages d'index et plusieurs milliers de références, le rele-

7 Joël BLANCHARD, Michel QUEREUIL, Lexique de Christine de Pizan, Paris 1999.

vé des erreurs est maigre, voire erroné. – Jacques Paviot aurait également pu signaler la présence d'un index des noms de personnes, des lieux, mais aussi des thèmes, ce qui n'est pas courant. Mais formuler une remarque positive, ce n'est pas dans le caractère de Jacques Paviot, semble-t-il.

Venons-en aux notes, terrain de jeu privilégié de Jacques Paviot. L'ouvrage en deux volumes fait 1906 pages. Fallait-il ajouter encore des développements? Jacques Paviot signale que »trop nombreuses sont les notes manquantes, confuses, erronées, voire aberrantes, extravagantes au sens originel«, mais, plus loin, il ajoute ne pas vouloir »trop relever les erreurs, pour faire court« (!). On aurait pourtant bien aimé connaître ces nombreuses erreurs. Indépendamment des erreurs, indéterminées parce que non spécifiées, il y a, nous l'admettons, quelques passages qui auraient justifié une explication ou un éclaircissement. Et puisqu'il faut battre sa coulpe, comme nous y invite Jacques Paviot, nous confessons avoir écrit un peu vite que Charlemagne avait été proclamé empereur par le pape Léon et non sacré (note 12, 31, p. 1490, erreur non reproduite note 298, 16–17, p. 1535); que la mer Maour ou Majour s'appliquait à la mer Méditerranée et non à la mer Noire (note 206, 11–19, p. 1510) comme le signale Jacques Paviot; que *calogeros* désignait un moine orthodoxe, sans indiquer que cette forme était grecque, alors même que le moyen français connaissait *caloyer* (note 244, 18, p. 1520). Jusque-là, nous serions prêts à convenir que Jacques Paviot a rempli son rôle de critique, apportant au texte les quelques éléments qui lui manquaient ou corrigeant les bourdes inévitables au regard de la longueur et de la complexité de l'ouvrage. Hélas, il a privilégié le quantitatif par rapport au qualitatif, et l'on pourrait inverser le sens de la critique en observant que ses remarques sont »erronées, voire extravagantes (au sens originel)«. À y regarder de près, plusieurs de ses remarques sont des amplifications, voire des paraphrases, des notes mêmes de notre édition, une sorte de dilution, de logorrhée interminable; à croire qu'en multipliant les interventions et allongeant les notes de précisions érudites, Jacques Paviot ne cherche qu'à nous dénier toute légitimité en tant qu'éditeurs de l'œuvre de Mézières. Voici un échantillon de ces »inventions« de Jacques Paviot. Pour la clarté de l'exposé, nous reprenons, dans l'ordre, sa liste: les numéros des notes renvoient aux pages du texte, les pages indiquées entre parenthèses sont celles où se trouve la note; le numéro qui suit celui de la note est celui de la ligne. Nous la faisons suivre de la citation exacte de Jacques Paviot entre guillemets, accompagnée de notre commentaire:

- 11, 11 (p. 1489): »Il serait étonnant que Xerxès eût un grand vizir«; le grand vizir de Xerxès, Aman; ce titre, à défaut de l'appellation exacte, dans la langue perse du IV^e siècle avant J. C., est celui qui est attribué d'habitude, cf. André-Marie Gérard, Dictionnaire de la Bible, Paris 1990, p. 56 (»Aman«).
- 140, 8 (p. 1495): »l'>Inde la majour«: sous l'influence de la géographie arabe, on a distingué trois Indes (le Sindh, le Hind et le Zenj, c'est-à-dire les territoires bordant une mer d'Oman élargie au Sud-Ouest le long de la côte d'Afrique orientale), dont les limites ont varié selon les auteurs; chez Philippe de Mézières, il faut comprendre l'>Inde Majeure« comme celle s'étendant des bouches de l'Indus à celles du Gange (le Hind arabe) et l'>Inde Mineure« comme celle s'étendant des bouches du Gange aux frontières méridionales de la Chine (alors que chez d'autres auteurs l'>Inde Mineure« correspond au Sindh).« Notre note, fondée sur le travail de Chris-

- tine Gadrat (Une image de l'Orient au XIV^e siècle, les »Mirabilia descripta« de Jordan Catala de Sévérac, Paris 2005), rappelait simplement ce qu'étaient les Indes aux yeux de Mézières, sans entrer dans des détails ici inutiles.
- 141, 24–25 (p. 1495) : »l'industrie drapière de Louviers était en décadence depuis le milieu du XIV^e siècle.« Rappelons ici la phrase de Mézières: *non pas d'escarlate ou de fin drap de Louviers*. Dès lors, qu'apporte au texte de faire une note sur le déclin de l'industrie drapière de Louviers? Ne serait-ce point le type même de la »note extravagante«?
 - 147, 24 (p. 1498): »Augustin est encore pris comme témoin de l'invasion musulmane«; la note signale l'invasion des Vandales ariens, qui détruisent l'Église catholique en Afrique du Nord. Où Jacques Paviot a-t-il été inventer une invasion musulmane?
 - 172, 8 (p. 1500), 1234 (p. 1631): »la Romménie est la Roumanie, c'est-à-dire les territoires de l'Empire romain (d'Orient) à sa plus grande extension, même s'ils étaient dominés par les Bulgares et les Turcs; les soieries de Constantinople étaient réputées«; le texte porte »en Albanie ou en Roumenie«. L'Albanie faisant partie de la Roumanie telle que définie par Jacques Paviot, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas de cette Roumanie, mais d'une entité plus petite, la Roumélie (»terre des Romains«) qui correspond à la Turquie d'Europe à l'exception de la Hongrie, de la Bosnie, de l'Albanie, de la Morée et des îles grecques.
 - 175, 27 (p. 1500–1501): »le mot *reprobacion* est déjà utilisé par Oresme, Livre du ciel et du monde, v. 1377 (DMF)«; dans la note écrite au conditionnel éclairant le mot *baquette*, fondée sur l'article de N. H. J. van den Bogaard qui signalait les premières attestations de plusieurs mots dans le »Songe«, nous donnions ces exemples: *bacquete, degerir, pacifique, coursaires, zizanie*, et ... *reprobacion*. Jacques Paviot a donc vérifié dans le DMF et n'a trouvé qu'une occurrence, celle de *reprobacion* déjà employée par Oresme, c'est-à-dire par un quasi contemporain de Mézières. Et au lieu de reconnaître l'importance de ces découvertes, il pointe le doigt sur ce seul intrus. Précisons que notre note n'avait d'autre but que d'amorcer une recherche sur les italianismes de Mézières. Rien d'autre.
 - 182, 1 (p. 1501): »en Nubie, le royaume de Makuria (Dongola) devint vassal des Mamelouks d'Égypte en 1276, puis fut envahi en 1312 et une dynastie musulmane fut installée sur le trône, la cathédrale de Dongola étant convertie en mosquée en 1317«; notre note dit ce qui sera repris par Jacques Paviot, qui se livre ici à un étalage de sa science. S'agit-il de faire un concours de cuistrerie? Tout cela n'est pas sérieux.
 - 187, 2–4 (p. 1502): »on ne connaît pas le Génois qui a vécu cinquante ans en Inde, des années 1310 aux années 1360, et qui a informé Philippe de Mézières«; on ne sait pas non plus qui était le Masque de fer! Trêve de plaisanterie, mais voilà bien un problème qui ne peut être résolu en bas de page, mais demande une enquête approfondie, un article. C'est pourquoi nous avons jugé préférable de ne pas faire de note. Pourquoi inventer des ignorances que nous aurions dû attribuer à Philippe de Mézières?
 - 187, 15 (p. 1503): »l'église de l'apôtre saint Thomas est identifiée depuis longtemps, et pas seulement par Pierre-Yves Badel dans son édition de Marco Polo, comme étant celle de Mylapore, sur la côte de Coromandel (encore au XVI^e siècle

- les Portugais y installèrent-ils la vice-royauté de São Tomé de Méliapor), alors que Marco Polo la situe sur la côte de Malabar; la légende de saint Thomas a reçu une nouvelle publicité en Occident avec l'arrivée à Rome, en 1122, du patriarche des Indes»; le but de la note était d'identifier la ville ou le pays où se trouvait le lieu de la sépulture de saint Thomas, du pèlerinage qui y conduit et des miracles qu'on y constate. Mission remplie. Le reste relève de la manière pédante de Jacques Paviot qui ne résiste jamais au plaisir d'en rajouter, pimentant son propos d'une observation peu aimable à l'encontre de P.-Y. Badel.
- 187, 25 (p. 1503): »*Gangis* est pris comme un nom de ville alors qu'on savait qu'il s'agissait d'un fleuve»; *Gangis* n'est pas pris dans notre note comme un nom de ville, comme l'écrit Jacques Paviot, mais correspond aux régions traversées par le Gange; un bassin versant en somme.
 - 188, 25 (p. 1503): »Les Mongols n'ont pas soumis l'Inde Majeure (à moins d'une confusion avec le Sindh)»; notre note ne dit pas que les Mongols ont soumis l'Inde, comme l'écrit Jacques Paviot, mais qu'ils l'ont attaquée.
 - 194, 3 (p. 1505): »il n'y avait plus de Grant Caan, grand khan mongol, en Chine depuis 1368, quand les Ming ont renversé la dynastie mongole des Yuan»; notre note fait bien état de la chute de la dynastie mongole.
 - 194, 23 (p.1505–1506): »Catay est prise comme une ville, alors qu'il s'agissait de la Chine du Nord (Cathay)»; notre note ne présente pas Catay comme une ville, mais mentionne que c'était le nom donné à la Chine au Moyen Âge.
 - 213, 4 (p. 1512): »*harelare, harelars* fait référence au Heller, à l'origine d'une valeur d'un Pfennig, mais à partir de 1385 d'un demi-Pfennig.« Notre note ici corrigée par Jacques Paviot rappelait simplement que *harelar* signifiait *haller* ou *heller*, l'équivalent d'un *pfennig*, renvoyant à la longue note de Coopland; il s'agit donc d'une précision de Jacques Paviot, non d'une correction proprement dite, et de la volonté forcenée de marquer sa science.
 - 238, 19 (p. 1518): »depuis 1269, les procureurs de Saint-Marc, qui géraient à la fabrique et les biens fonciers de Saint-Marc, puis la tutelle des orphelins et des fous et veillaient à l'exécution des testaments, étaient au nombre de six: deux de sopra (administration de la basilique Saint-Marc), deux de citra (en charge des sestieri de San Marco, Castello et Cannaregio), deux de ultra (en charge des sestieri de Dorsoduro, Santa Croce et San Polo).« Notre note dit en gros la même chose. Jacques Paviot la gonfle en ajoutant les noms des procureurs. Toute la partie sur Venise et Gênes n'est là que pour faire valoir les grandes connaissances de Jacques Paviot sur le sujet.
 - 244, 2 (p. 1520): »*Alchedemach* est le Champ du sang, acheté par Judas avec les trente deniers de sa trahison (Actes,1,19).« La note ne dit pas autre chose et donne les références bibliques.
 - 244, 23–24 (p. 1521): »Pierre Thomas (1305–1366), de l'ordre des Carmes, docteur en théologie, prédicateur, fut employé dans des missions diplomatiques à partir de 1353 (Venise, Gênes, Rome, Naples, Serbie, Hongrie, Constantinople en 1357); en Chypre, il rencontra Philippe de Mézières et les deux personnages se reconnurent dans l'idée de croisade; en 1364, il fut choisi comme patriarche latin de Constantinople et, en 1365, comme légat de la croisade dirigée par Pierre I^{er} de Chypre; après sa mort, Philippe de Mézières rédigea sa Vie.« Pourquoi rajouter cette longue no-

tice sur Pierre Thomas, la note renvoyait à Jorga, et Pierre Thomas était déjà cité dans l'introduction (p. LXVI–LXVIII)?

- 279, 13 (p. 1531): »les filles de Barnabé Visconti ont été mariées ainsi avant et après sa mort (1385): Taddea au duc Étienne III de Bavière-Ingolstadt, Verde au duc Léopold III d'Autriche, Antonia à Eberhard de Wurtemberg, Catherine avec son cousin Jean Galéas Visconti, comte de Pavie, Agnès avec Jean François Gonzague, seigneur de Mantoue, Madeleine avec le duc Frédéric de Bavière-Landshut, Valentine avec le roi Pierre II de Chypre, Lucie fiancée d'abord avec Louis (II) d'Anjou, mariée ensuite avec Edmond Holland, comte de Kent, Élisabeth avec Ernest, futur duc de Bavière-Munich, et Héloïse avec le roi Janus I^{er} de Chypre«; revenons à la note 279, 13, laquelle rappelle que Valentine fut mariée au roi de Chypre, Mézières n'en demandait pas plus, vu son texte (*sa fille fu mariee au petit lioncel*); mais pour Jacques Paviot, c'est bien sûr insuffisant, il faut qu'il s'étale et détaille les mariages de toutes les filles de Visconti, au nombre de dix, Valentine, celle qui nous importe, étant perdue dans la masse. Superbe exemple d'amplification de note!
- 297, 2–7 (p. 1534): »Philippe de Mézières connaissait plus sûrement la »Légende dorée« que l'»Histoire ecclésiastique« d'Orderic Vital«: notre note renvoie bien à la »Légende dorée« et ajoute la référence à Orderic sans dire expressément que Mézières en avait fait sa source.
- 298, 16–17 (1535): »Léon III n'a pas été canonisé, mais seulement introduit dans le martyrologe romain en 1673«; notre note parlait de »saint Léon III«, c'est vrai, mais pas de canonisation. Sur ce point, nous avons suivi le »The Oxford Dictionary of Popes« de J. N. D Kelly (1994) qui rappelait que Léon III avait été inscrit comme saint dans le Catalogue de 1673 et fêté le 12 juin (fête au demeurant supprimée en 1953).
- 353, 4–10 (p. 1543): »on retrouve l'épisode de Grégoire le Grand faussement accusé de la mort d'un évêque dans la »Légende dorée«; nous sommes bien d'accord; d'ailleurs, nous-même avons rapporté cette histoire non seulement à la »Vie du moine de Witby« (première biographie de Grégoire) mais aussi à la »Légende dorée«. Serait-ce que nous ayons fouillé et trouvé cette première Vie de Grégoire qui a gêné Jacques Paviot?
- 403, 10 (p. 1553): »les arts mécaniques ont été définis par Scot Érigène au IX^e siècle: *vestiaria, agricultura, architectura, militia et venatoria, mercatura, coquinaria, metallaria*; Hugues de Saint Victor au XII^e siècle en a retranché trois (agriculture, commerce, cuisine) pour les remplacer par la navigation, la médecine et le théâtre.« Pourquoi Jacques Paviot nous reproche-t-il de citer Orderic dans la correction précédente et, ici, remonte-t-il à Jean Scot, alors que la division des arts est de manière traditionnelle attachée au nom d'Hugues de Saint-Victor, cité dans la note?
- 627, 5–6: »il manque la référence à Sénèque«; elle se trouve en note 32, 28–29 (p. 1492).
- 636, 5–6 (p. 1576): »la *consaude royale* est une petite marguerite, une pâquerette (DMF)«; nous avons rédigé une note complète sur la consoude (*l'alkemie des apoticaire*s, selon Mézières), parfois appelée marguerite, note qui complétait avantageusement le DMF.
- 677, 26 (p. 1581): »*crisis* se trouve dans le DMF«; oui, nous n'en disconvenons pas, puisque nous avons consulté le DMF pour écrire la note! Cette dernière expliquait

- simplement le mot et le remplaçait dans son contexte médical. Nous n'avons pas jugé utile de citer le DMF qui se référait au »Songe«.
- 750 (p. 1593): »il manque les références aux prophètes, du moins à saint Paul.« Les références sont données plus loin, note 751, 18–23 (p. 1593).
 - 884, 3–4 (p. 1606): »saint Augustin a écrit un traité sur le mensonge ›De mendacio‹; le ›De mendacio‹ n'est certes pas cité dans la note, mais saint Augustin, oui, avec en référence l'article du Dictionnaire de Théologie Catholique, t. X, 1928.
 - 900, 3–4 (= p. 900): »il manque la référence à l'évangile«; il s'agit de la parabole des talents, plusieurs fois citée dans le texte et dans l'introduction; la note, s'il y avait lieu, serait p. 1608.
 - 939–941, 26–18 (p. 939–941): »la lettre de Cyrille à Augustin est considérée comme un faux; indiquer son contenu.« Pourquoi? Sommes-nous devant un jury de thèse?
 - 1166, 7–8 (p. 1627): »il manque la référence à Aristote«; elle est donnée plus haut p. 1131, l. 19–23.
 - 1282, 19 (p. 1633): »il manque les références exactes à Orose et à Vincent de Beauvais«; la référence est donnée p. 1633 1284, [l.] 17–18 avec celle d'Augustin, là s'arrête le développement de Mézières sur le sujet.
 - 1354, 33 (p. 1642): »*idem* aux Psaumes«; il y a bien une référence 1354, l. 33.
 - 1357, (p. 1357): »*idem* aux Actes des Apôtres«; les Actes n'apparaissent pas dans cette page.
 - 1394, 3–7 (p. 1394): »il manque la référence à Ptolémée«; la note sur la citation de Ptolémée (ici répétée) est la note 436, l. 17–18 (p. 1357); si note il y avait, ce serait p. 1645 qu'il faudrait la chercher.

Trois remarques encore: Jacques Paviot se demande ce que viennent faire des aperçus »anachroniques, car postérieurs, qui n'éclairent rien«, comme le plan de l'Escorial, p. 1500, la mention du film »Alexandre Nevski« dû à Eisenstein (mentionné p. 1512): nous avons jugé intéressant de faire des rapprochements avec d'autres temps: 1° les chevaliers teutoniques noyés, la glace du lac s'étant brisée sous leur poids, avec l'identification par nous, jamais faite jusqu'alors, du lac de Besenberg alias Peïpus (note 215, p. 1512, l. 4); quant à l'Escorial, bâti en forme de gril (p. 1500, note 174, 17), nous aurions pu préciser que le choix de Philippe II était à lier à la victoire des Espagnols sur les Français devant Saint-Quentin, le 10 août 1557, jour de la Saint Laurent, mais nous n'avons pas poussé l'étalage de science aussi loin. Si nous avons mentionné l'Escorial, c'était pour montrer l'importance de saint Laurent dans l'hagiographie. Pour finir, grâce à l'érudition de Jacques Paviot, nous avons appris que la tour de Babel était »une référence biblique«. Quelle surprise!

Pour être sérieux, une édition critique a pour but de proposer ou de préparer le travail du chercheur, littéraire ou historien, et Jacques Paviot a confondu les deux étapes. Il n'appartenait pas aux éditeurs de tirer les fils des suggestions, mais – nous le répétons – d'ouvrir des pistes; leur travail essentiel est l'établissement du texte (un manuscrit de 500 feuillets), et il était donc inutile de leur reprocher, sur un ton parfois vif (›trop graves pour les laisser passer‹) de ne pas avoir fait ce qu'ils ne devaient précisément pas faire. La leçon donnée par Jacques Paviot est donc très éloignée de ces motivations épistémologique et méthodologique. Ajoutons une dernière bévue pour la route. Jacques Paviot se veut exemplaire sur la question de la présentation typogra-

phique. Dans les premières lignes du compte rendu, il évoque le grand mémorialiste du XV^e siècle, écrivant: *Philippe de Comines*. Faut-il lui rappeler que la forme autorisée – la signature autographe du mémorialiste –, est *Philippe de Commynes*? Mais il suffit. L'équipe qui a donné cette publication a beaucoup travaillé; elle ne prétend pas à la perfection; elle souhaite simplement avoir mis à la disposition de ses collègues chercheurs un instrument de travail, quitte à ce qu'il soit étoffé par des comptes rendus souvent précieux. On aura compris que le travail de Monsieur Paviot ne répond pas à cette dernière attente, il s'en faut, et de beaucoup⁸.

8 Signalons pour plus d'informations les compte rendus déjà parus sur l'édition du »Songe« à Genève en 2016: Cahiers de recherches médiévales et humanistes (2015) (Fr. COLLARD): <http://crm.revues.org/13490> (27/03/2017); Sehepunkte. Rezensionenjournal für die Geschichtswissenschaften 16, n° 1 (2016) (R. BLUMENFELD-KOSINSKI): <http://www.sehepunkte.de/2016/01/27649.html> (27/03/2017); French Studies 70, n° 2 (2016), p. 250–251 (L. WOOD); The Sixteenth Century Journal 47, n° 1 (2016), p. 187–188 (Ch.-L. MORAND-MÉTHIVIER); Studi francesi 178 (2016), p. 100–102 (É. BARALE); Renaissance Quarterly 69, n° 1 (2016), p. 217–219 (C.-M. SCHERTZ); Historische Zeitschrift 303 (2016), p. 203–204 (N. BOCK); Medium Aevum 85 (2016), p. 165 (J. TAYLOR); English Historical Review 131, n° 551 (2016), p. 888–889 (C. J. TYERMAN); Scriptorium 2016, n° 1, p. 99–100 (S. BOFFA).